



PROCES-VERBAL de la séance du 03 avril 2023

La séance du Conseil général s'ouvre à 20h00 dans la Grande salle de Lully, sous la présidence de Monsieur Vincent Chabloz, qui salue l'assemblée

1. Appel

La secrétaire du Conseil procède à l'appel. 60 membres sont présents sur 77 assermentés. Mesdames et Messieurs Mathilde Bessonnet, Jean-François Cuenod, Juliana Droxler, Monique Gisel, Sébastien Hartmann, Werner Kuert, Nathalie Michel, Raphaël Moix, Valérie Mutschler, Olivier Pasche, Steeve Pasche, Guillaume Rondot, Delphine Rubin, Benedikt Schwartz, Nicole Strauss, Olivier Udry sont excusés.

Le quorum étant atteint, M. Chabloz constate que l'assemblée peut valablement délibérer et déclare la séance ouverte.

2. Acceptation de l'ordre du jour

M. Chabloz relève que les membres du Conseil ont reçu l'ordre du jour avec la convocation à la séance. Il demande si quelqu'un souhaite le modifier. Ce n'est pas le cas, il est donc accepté.

3. Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2022

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil avec les documents pour la séance.

M. Chabloz demande ensuite si quelqu'un désire la lecture totale ou partielle du procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

M. Chabloz demande si quelqu'un désire apporter des modifications au procès-verbal du 27 juin 2022. Ce n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité, avec quelques abstentions.

4. Assermentation et démission

M. Chabloz n'a reçu aucune demande d'assermentation ni de démission. Ce point est traité.

5. Communications du bureau

M. Chabloz indique que lors du Conseil de juin, les autorités seront renouvelées. Il informe l'assemblée qu'il ne se représentera pas au poste de Président du Conseil. Il rappelle qu'il préside depuis 2017, et il souhaite passer la main. Il informe qu'il n'y a pas de candidat pour l'instant et toutes les propositions sont les bienvenues.

6. Communications de la Municipalité

M. Winges annonce trois communications de la Municipalité :



- M. Wings relève que la passerelle facilitant l'accès à la benne a été détruite lors d'une manœuvre. La passerelle pourra être partiellement conservée. Une benne plus basse a été installée dans l'intervalle. Des rails vont aussi être posés pour guider la benne. Tous les frais seront à la charge de l'entreprise Transvoirie.
- M. Rondot indique que les panneaux 30 km/h, qui avaient été posés dans le quartier de Rossan, ont dû être enlevés sur ordre de la DGMR. La Commune va revoir sa copie et faire une demande globale pour tous les quartiers ainsi que du centre du village, selon la nouvelle législation en vigueur depuis le 1^{er} janvier.
- Pour les Vélos en libre service (VLS). M. Wings indique qu'il y a 9 stations PubliBike à Morges, avec 53 vélos à disposition. En moyenne, un vélo est loué 0,45 par jour. Ces chiffres sont de 0,58 vélos sur Morges, car il y a une grande utilisation des vélos par les travailleurs de Medtronic. Région Morges a fait une étude sur les VLS. Il faut une station tous les 200-300 mètres en zone urbaine dense. Il faudrait donc un réseau de 52 stations, à Fr. 10'000.- par station par année. La majorité des communes ont refusé de se lancer ensemble dans ce projet... Le développement est laissé aux communes. Pour une station, il faut compter 12'000.- à 14'000.- pour 7-8 vélos, ce qui est cher.

7. Préavis 01/2023 : Adoption d'un nouveau règlement communal des sépultures et du cimetière.

M. Chabloz passe la parole à Mme Birarda, Municipale responsable de ce préavis.

Mme Birarda rappelle que le règlement du cimetière était inclus dans l'ancien règlement de police. Le nouveau règlement est basé sur le règlement type cantonal. Il y a finalement peu de marge de manœuvre pour les communes.

M. Chabloz invite Mme Antoinette Gfeller à lire le rapport de la commission ad hoc.

Mme Gfeller lit son rapport. Elle remercie ajoute des remerciements pour les personnes qui entretiennent le cimetière. Un amendement, avec une correction, est proposé à l'article 25 :

*La Municipalité **pourvoit** à titre gratuit à l'inhumation des personnes domiciliées et décédées dans la commune. Les personnes ayant résidé pendant 30 ans au moins sur le territoire de la Commune de Lully sont assimilées à celles qui y sont domiciliées pour l'application du présent règlement.*

*Dans des cas exceptionnels, la Municipalité peut dispenser **d'autres personnes** du paiement de tout ou partie des taxes et émoluments perçus en relation avec le présent règlement.*

M. Chabloz demande si quelqu'un souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas. Il soumet l'amendement au vote à main levée.

L'amendement est accepté à la majorité, moins 2 abstentions.

M. Chabloz passe au vote sur le préavis. Il donne lecture des conclusions du rapport :

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le préavis n°01/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :



- 1) D'adopter la proposition du nouveau règlement des sépultures et du cimetière tel qu'amendé ;
- 2) D'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe de Département concerné.

A l'unanimité moins une abstention, les membres présents approuvent le préavis.

8. Préavis 02/2023 : Demande d'un crédit de CHF 349'000.-, subventions non déduites, pour la sécurisation et la renaturation des rives du Boiron

M. Chabloz donne la parole à M. Rubin pour présenter le préavis.

M. Rubin rappelle que le Conseil avait accepté de financer une étude, qui a été effectuée par l'entreprise Bonnard et Gardel. M. Rubin indique qu'il faut parler de sécurisation et de renaturation du Boiron. Il explique la situation actuelle, la dégradation de la passerelle sur le Boiron due à l'érosion de ses fondations par le ruisseau, l'érosion des blocs par le courant.

Il faut éviter l'effondrement de la passerelle et du sentier piéton, ainsi que les risques de glissement de terrain. La commune a l'obligation de régler ces problèmes sécuritaires. Mais la commune a la possibilité d'ajouter des objectifs liés à l'environnement et au paysage, en rendant une morphologie naturelle au lit de la rivière. Le sentier va être déplacé pour donner plus d'espace au cours d'eau. Il présente les travaux qui sont prévus. Ainsi que les coûts et le financement, avec 60% de subventionnement cantonal, et 35% supplémentaires de la Confédération pour la renaturation. Le montant total est de Fr. 49'750.-. Si le Conseil vote, le projet devrait être terminé à l'automne.

M. Chabloz passe ensuite à la parole à M. François Leresche pour la lecture du rapport de la commission ad hoc. M. Leresche donne lecture de son rapport.

M. Chabloz passe la parole à M. Thierry Ruch, rapporteur pour la Commission des Finances. Celui-ci lit son rapport. M. Chabloz ouvre la discussion.

M. Affolter demande pourquoi on ne supprime pas la passerelle, ce qui éviterait des coûts supplémentaires.

M. Rubin indique que la suppression de la passerelle impliquerait pour les promeneurs de faire un détour conséquent.

M. Virnot souhaite savoir quelles sont les garanties de non-dépassement du budget et qui prendrait en charge les coûts en cas de dépassement. De plus, il indique qu'il faudrait rajouter le montant de l'étude préliminaire.

Au sujet des éventuels dépassements, M. Rubin indique que des offres vont être sollicitées auprès des entreprises. Le Bureau mandaté a déjà pris une marge de manœuvre importante pour éviter les mauvaises surprises.

Quant à l'étude préliminaire, elle bénéficiera aussi du taux de subventionnement de 95% si les travaux se font. Il précise que la commune doit faire la banque pour financer les travaux, avant le remboursement par le canton.

M. Virnot demande si les subventionnements sont différenciés en fonction des problèmes rencontrés. Il souhaite savoir si le taux de 95% est aussi accordé en cas de dépassements.

M. Rubin précise que le Canton sera toujours présent dans les décisions relatives au chantier et devrait par conséquent subventionner les options prises pour le chantier.

Mme Walker elle aimerait connaître les délais pour la réalisation du chantier.



M. Rubin indique que le Canton a un budget annuel de 80 millions. Le projet de notre Commune est prévu pour 2023. Pour les travaux dans le ruisseau, tout doit être fait avant le 15 octobre 2023. Il faut que les travaux commencent cette année, les éléments complémentaires pourront être faits l'année suivante. Ce projet a déjà été validé par le Canton et la Commune a l'assurance de toucher les subventions.

Mme Mélanie Pasche revient sur le risque de glissement de terrain. Elle se demande si le fait d'accéder avec des grosses machines augmentera le risque de glissement de terrain. Elle souhaite savoir quelle est la part de déforestation et de reforestation nécessaire pour ce chantier.

M. Rubin explique qu'une araignée va être amenée dans le ruisseau depuis la Fontaine des Joncs. Aucun matériel conséquent n'est sorti de la rivière. La plupart des travaux se font dans l'eau. Le sentier va être déplacé un peu, mais il restera toujours aussi étroit. Un ou deux arbres devront peut-être être abattus. Au moment de faire le sentier, on va limiter au maximum les arbres à couper. Les arbres en bordure du ruisseau seront enlevés. Ceux qui protègent de l'érosion vont être maintenus. Au final, il y aura un impact très faible au niveau des arbres.

Mme Antoinette Gfeller propose que les travaux puissent être visités et présentés au public.

M. Rubin s'engage à organiser une visite du chantier afin d'expliquer le travail de renaturation.

M. Nicolas Gfeller remercie pour la clarté de la présentation. Il demande si la protection civile ne pourrait pas participer aux travaux.

M. Rubin a eu recours à la protection civile. Il relève qu'on peut faire la demande, mais le temps de réponse est assez lent et les travaux risquent de ne pas pouvoir être réalisés avec leur aide dans les temps.

Mme Edith Chabloz demande si on a prévu de faire attention aux poissons.

M. Rubin indique qu'il y aura une pêche électrique dans la rivière avant les travaux. Les poissons seront déplacés en aval ou en amont. A partir du 15 octobre, il est interdit d'aller dans l'eau car la fraye a commencé.

M. Chabloz clôt la discussion. Il va passer au vote. Il n'y a pas d'opposition pour un vote à main levée. Il rappelle les conclusions du rapport.

LE CONSEIL GENERAL DE LULLY

- Vu le préavis n°02/2023 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad-hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation et au réaménagement des rives du Boiron;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 349'000.-, subventions non déduites ;
3. de dire que les subventions, de 95% (CHF 299'250.-), seront déduites de ce montant dès leur versement ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, par reprise de réserve du compte 9282.2 investissements futurs.

Au vote, le préavis est adopté à la majorité, avec une opposition et une abstention.



9. Divers & Propositions individuelles

Mme Arlette Perret Nissen demande s'il y a des possibilités de facilitations des procédures pour l'installation des pompes à chaleur et des panneaux photovoltaïques. Elle explique que dans son cas, la procédure a pris beaucoup de temps alors qu'ils n'avaient plus de chauffage.

M. Wings prend note. Il juge que la procédure est simplifiée pour les panneaux solaires, mais plus compliquée pour les pompes à chaleur qui nécessite l'accord du canton.

Mme Perret Nissen, insiste sur la lenteur de la procédure.

M. Wings mentionne qu'il y a beaucoup d'intervenants qui doivent être consultés. La Commune fait au mieux pour accélérer les procédures.

M. Jérôme Livet demande qu'il y ait une régulation de la circulation aux chemins du Brisecol, de Préveryres et à la route de St-Prex. Il mentionne la création d'un nouveau site sur la parcelle Préveyres-Dessus à Tolochenaz, lequel va générer du trafic. La Commission de gestion de Tolochenaz a déjà soulevé ce problème. Il rappelle que la commission qui avait étudié le préavis pour le DP 28 avait demandé la limitation du Brisecol aux seuls riverains du quartier. M. Livet constate que cette limitation répondrait aux demandes des habitants du quartier.

M. Rondot indique que la Municipalité a approché le Voyer du Canton, qui a refusé la limitation aux seuls bordiers, de même que Tolochenaz, qui craint une augmentation du trafic sur la route de l'Enfer. Des mesures de trafic ont été faites. En cas de forte augmentation, la Commune pourra renégocier.

M. Livet s'étonne que la mise en bordiers autorisés ne soit pas possible pour les habitants de Lully, alors que Morges a pu limiter le trafic aux bordiers dans de nombreux quartiers. Il ne comprend pas que rien ne puisse être fait par la Municipalité alors qu'il s'agit de routes communales. Il met en avant des risques sécuritaires.

M. Wings précise que la Municipalité va dans le sens de M. Livet, mais la décision appartient au Canton.

Mme Marianne Gfeller veut rebondir sur la proposition de vélos en libre service. Elle trouve qu'il y a d'autres types de mobilité à développer. Elle souhaite que cette question soit développée de manière globale.

M. Wings relève que la réflexion par la Commune et la région est globale. Les fréquences de bus sont passées à 15 minutes. Il y aurait la possibilité de mettre des bornes de recharges, mais ça a aussi un coût. Il relève que cette question a été abordée dans le PEC. La question du financement se pose toujours à un moment. Région Morges aurait dû permettre de se regrouper pour les VLS.

Mme Mélanie Pasche veut rebondir sur la sécurité routière en soulignant le fait que des enfants vont prendre le bus à la Grillette pour aller à la Burtignère. Le carrefour est dangereux. Elle juge que c'est urgent de réagir face au trafic.

M. Thierry Blanc demande si une solution a été trouvée pour le Molok dans le quartier du Sécheron, point qui a été présenté lors du dernier Conseil.

M. Rondot indique que ce dossier n'a pas avancé.

M. Eric Affolter demande s'il n'est pas possible de rétrécir la route en utilisant le solde des travaux du Boiron, ce qui permettrait d'en limiter la largeur et empêcher les voitures de croiser, ce qui réduirait le trafic.



Pour M. Rondot, cette solution n'est pas applicable et ne sera pas acceptée par le canton. Concernant la limitation de la vitesse dans les quartiers, il informe le Conseil du prochain rendez-vous prévu avec un bureau d'urbanisme pour les aménagements routiers.

M. Olivier Virnot demande si on a pensé aux trottinettes en libre service.

M. Wings indique que cela n'a pas été pris en compte. La circulation des trottinettes sur les trottoirs comme sur la route, pose problème.

M. Andrea Rosati demande qu'il y ait une communication à la population suite à la pétition sur la modération de la circulation.

M. Wings indique qu'on est en train de mettre en place une étude pour répondre à la demande des habitants. La Municipalité a décidé de monter un dossier solide afin qu'il soit approuvé par le Canton.

M. Rubin tient à préciser que la Municipalité va dans le même sens que les demandes des habitants. C'est compliqué, mais la Municipalité est convaincue qu'il faut faire quelque chose. Même si c'est sur des routes communales, on dépend de l'accord des services du Canton.

M. Rosati pense qu'une meilleure communication serait bien.

M. Jérôme Livet demande quel est le calendrier prévu.

M. Rondot indique que la Municipalité va recevoir Plarel, ainsi que Christ et Gygax, pour leur demander un devis pour une étude.

M. Livet insiste pour que quelque chose soit proposé en juin.

Mme Caroline Pfister propose un article dans LullyInfos pour informer les personnes.

M. Wings précise que cela sera fait dans le LullyInfos de juin. Il précise qu'un radar mobile va être posé.

Mme Mélanie Pasche aimerait qu'il y ait une sensibilisation des automobilistes par la gendarmerie.

M. Rondot juge que le radar pédagogique est le meilleur outil de sensibilisation. Il relève que les villages servent de déversoir quand l'autoroute est bouchée. Chaque village essaie de trouver des solutions. Il invite les gens à sensibiliser les usagers qui roulent trop vite en les interpellant.

M. Wings indique qu'avec les beaux jours, les postes mobiles de gendarmerie devraient faire des tours à vélos pour sensibiliser les conducteurs.

M. Chabloz demande s'il y a encore des interventions. La parole n'étant plus demandée. Il est 21h31. Monsieur Vincent Chabloz clôt la séance, et invite les personnes présentes à un petit apéritif.

Le Président :

La Secrétaire :

Vincent CHABLOZ

Nicole JUFER TISSOT

Lu et approuvé le _____